

## ONU : Le Gouvernement burundais demande une sorte de « Plan Marshall »

@rib News, 24/06/08 Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour la Paix, 24 juin 2008. Le Département de l'Information et des Communications de la Commission de Consolidation de la Paix, Deuxième session, Formation Burundi 4e et 5e séances le 24 juin 2008.

LA COMPLEXITÉ DES DÉFIS, LA MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU BURUNDI APPELLE LA COMMISSION DE CONSOLIDATION DE LA PAIX À « REPENSER À » LES STRATÉGIES. La Commission adopte les recommandations liées au Cadre stratégique pour le Burundi et le rapport de la deuxième session. La Ministre des relations extérieures du Burundi a invité aujourd'hui la Commission de consolidation de la paix à « repenser à » les stratégies face à la « complexité » des défis que son pays doit encore relever. Mme Antoinette Batumubwira s'exprimait alors que la Formation Burundi de la Commission adoptait les recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi\*, adopté en juin 2007.

La Commission a également adopté le rapport de sa deuxième session. Présent à cette réunion, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a estimé que le plus important de la Commission est qu'elle permet une approche des trois piliers du travail de l'ONU que sont la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme. Le Président de la Commission a, quant à lui, fait une analyse conceptuelle et opérationnelle d'une Commission qui a dû s'occuper de son ordre du jour les situations au Burundi, en Sierra-Leone, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine. Parmi les défis au Burundi, la Ministre des relations extérieures du Burundi s'est particulièrement attardée sur le défi lié à la répartition des terres, source de tensions dans un pays surpeuplé. Elle a aussi cité le défi lié au renforcement des capacités humaines que le pays a des difficultés à retenir en raison de la fuite des cerveaux, causée par un niveau de salaires très bas. La Ministre a enfin attiré l'attention sur le défi relatif au processus de désarmement, de mobilisation et de réintégration (DDR), en arguant que sans une lutte efficace contre le chômage, les mobilisés risquent de plonger dans le banditisme ou de replonger dans de nouvelles rébellions. Les recommandations de la mise en œuvre du Cadre stratégique portent sur les questions foncières et du relèvement communautaire; l'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu/FNL; la réforme du secteur de la sécurité; la bonne gouvernance, la promotion de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité; la mobilisation et la coordination de l'assistance internationale; la dimension sous-régionale et l'intégration de la dimension sexuelle. Les tendances, les progrès réalisés et le bilan des engagements montrent une bonne évolution dans tous les domaines de consolidation de la paix, a commenté la Ministre burundaise des relations extérieures. Mais, a-t-elle dit, la seule convergence de vues entre le Gouvernement burundais et la Commission de consolidation de la paix ne suffira pas à pérenniser les acquis. Les propos de la Ministre ont été commentés par les représentants du Pakistan, du Brésil, de la Norvège, de la Belgique, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Jamaïque, de l'Angola, de l'Afrique de la France et du Japon ainsi que par le représentant de la Communauté européenne et la Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la paix, la stabilité et le développement de la Région des Grands Lacs. Mme Liberata Mulamula a rappelé que cette réunion a lieu au moment où, officiellement en vigueur le Pacte issu de la Conférence internationale qui ouvre une nouvelle porte vers la mise en œuvre de nouveaux projets dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance mais aussi dans les secteurs humanitaire et social. Elle a souhaité que le Pacte devienne un cadre d'échange de pratiques optimales qui permettrait de contribuer aux efforts et d'unir les actions concernant, par exemple, le retour des réfugiés. Le processus de paix au Burundi reste en effet confronté à de nombreux défis, averti la Ministre burundaise des relations extérieures, en expliquant que le retard dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu a particulièrement handicapé la restructuration de la sécurité et l'état de droit. La Ministre s'est donc félicitée que le 10 juin dernier, le Gouvernement et le Palipehutu/FNL aient signé la Déclaration de Magaliesburg en Afrique du Sud, par laquelle les deux parties s'engagent à renoncer définitivement à la violence et à résoudre leurs différends par le dialogue. Le cadre juridique relatif aux élections de 2010 ne pourra être élaboré qu'après l'intégration du Palipehutu/FNL pour éviter, a dit la Ministre, une remise en cause ultérieure partenaire. Le retour massif et accéléré des réfugiés devient une nouvelle source de conflit entre les rapatriés et les occupants de leurs terres, a-t-elle aussi indiqué. Les conflits autour de la propriété foncière entre rapatriés et résidents ne constituent qu'une partie de la question. Elle se pose également entre les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui sont restées sur les collines. Le problème de la terre, averti la Ministre, restera longtemps une source de conflit à cause de la dimension socioculturelle de ce patrimoine, du morcellement excessif lors des procédures successorales, du surpeuplement et des méthodes d'exploitation agricole encore archaïques. Le processus de consolidation de la paix, a souligné la Ministre, nécessite des ressources additionnelles, en particulier la lumière de la hausse du prix du pétrole et de la crise alimentaire mondiale. Elle nécessite aussi l'intégration du Palipehutu/FNL dans les institutions nationales avec son corollaire, le processus de désarmement, mobilisation et réintégration et la réinsertion des rapatriés. Le Gouvernement, a-t-elle affirmé, apprécie beaucoup le constat selon lequel le Burundi nécessite une sorte de Plan Marshall. Toutefois, connaissant les procédures de préparation et de financement de ce type d'intervention, le Gouvernement du Burundi sollicite d'abord et encore une fois le déboursement des fonds promis par les partenaires lors de la table ronde de mai 2007. Le Plan Marshall, a expliqué la Ministre, prendra le relais du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour permettre au Burundi de renouer progressivement avec une vie économique et sociale normale. Le Gouvernement croit en ce mécanisme à la fois stratégique et programmatique et demande à la Commission de consolidation de la paix de le soutenir et de faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources. Le Gouvernement lance un appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'au système des Nations Unies pour qu'ils soient flexibles dans les procédures de financement du Burundi, a conclu la Ministre. Toutes les délégations se félicitent de sa présence aujourd'hui avant de saluer la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Mme Carolyn McAskie et le Président de la « Formation Burundi », M.

L'Åval de la NorvÅge, qui quittent leurs fonctions.Å Parmi les commentaires, le reprÅsentant du Pakistan sÅest fÅlicitÅ le concept dÅappropriation nationaleÅ Å ait ÅtÅ respectÅ dans les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Burundi.Å LÅengagement du Gouvernement du Burundi en faveur des activitÅs conjointes a Ågalement ÅtÅ relÅ la reprÅsentante du BrÅsil qui sÅest dite heureuse des progrÅs rÅalisÅs, en particulier en ce qui concerne le dialogue politique et la gouvernance.Å Elle a nÅanmoins mis lÅaccent sur les dÅfis importants que la Ministre burundaise a relevÅ en insistant en particulier sur la pauvretÅ Å«Å endÅmiqueÅ», aggravÅe par une crise alimentaire qui devient un vÅritable risque pour la consolidation de la paix.Å La signature de lÅAccord de Magaliesbourg a conduit lÅEnvoyÅ spÅcial de la NorvÅge dans la rÅgion des Grands Lacs Å appeler la communautÅ internationale Å appuyer le processus de paix de Å«Å faÅson concrÅteÅ».Å Il a aussi soulignÅ la nÅcessitÅ dÅune assistance au dÅveloppement Åconomique, et a rappeler que son gouvernement a dÅbloquÅ en tout une somme de 120Å millions de dollars pour aider le Burundi Å Å«Å protÅger les plus fragilesÅ» durant la pÅriode Å venir.Å Dans ce cadre, a-t-il indiquÅ, la NorvÅge coopÅre avec le Fonds monÅtaire international (FMI), la Banque mondiale et les Pays-Bas, en leur qualitÅ dÅancien PrÅsident de la Å«Å Formation BurundiÅ».Å LÅEnvoyÅ spÅcial sÅest aussi fÅlicitÅ de lÅInitiative rÅgionale qui est un exemple lÅAfrique de trouver ses propres solutions aux conflits qui la secouent.Å La gravitÅ de la question fonciÅre a ÅtÅ recon par le reprÅsentant de la Belgique, qui a rappelÅ que son pays vient de faciliter lÅorganisation dÅun sÅminaire qui, le 26Å mai dernier, a rÅuni Å Bruxelles, la diaspora burundaise qui veut sÅimpliquer dans le dÅveloppement Åconomique de son pays.Å Les conclusions du sÅminaire dont lÅune dÅelles porte sur la crÅation dÅun cadre permanent de coopÅration entre le Gouvernement et la diaspora, paraÅtront le mois prochain, a indiquÅ le reprÅsentant belge. AprÅs la reprise du travail du Parlement burundais, a encore indiquÅ le reprÅsentant, la Belgique travaille au renforcement des capacitÅs pour lÅadoption des lois en suspens.Å Il sÅest Ågalement attardÅ sur lÅimportance de la justice transitionnelle, soulignant le savant dosage quÅil faudra prÅserver entre la composante judiciaire et la composante rÅconciliation.Å Reconnaisant la nÅcessitÅ de faciliter le retour des rÅfugiÅs venant de la RÅpublique-Unie de Tanzanie, le reprÅsentant a estimÅ que le principal dÅfi sera lÅintÅgration politique des cadres du Palipehutu/FNL et lÅintÅgration de ses combattants dans lÅArmÅe nationale.Å Å cette fin, la Belgique, a-t-il annoncÅ, rÅflÅchit Å une initiative double.Å LÅimportance dÅune telle initiative, en particulier avant les Ålections de 2010, a ÅtÅ soulignÅe par le reprÅsentant des Åtats-Unis.Å Il a appelÅ la Commission Å faire en sorte que les Ålections ne compromettent pas le consensus national.Å Les deux parties doivent Å tout prix le prÅserver, a renchÅri le reprÅsentant du Royaume-Uni.Å Å«Å Mon pays examine les moyens de mettre en Åuvre les dispositions du cessez-le-feuÅ», a-t-il indiquÅ, en appelant le Gouvernement Å renforcer la lutte contre lÅimpunitÅ.Å Il a par ailleurs demandÅ Å la Commission de crÅer des indicateurs pour mieux Åvaluer les progrÅs.Å Il serait bon, a-t-il insistÅ, de quantifier lÅimpact de nos actions communes et dÅen identifier les principales lacunes.Å En lÅoccurrence, le Gouvernement burundais doit pouvoir prÅsenter sa vision des choses, a alertÅ le reprÅsentant de la JamaÅque.Å Il a surtout souhaitÅ que les prÅparatifs et la tenue des Ålections ne conduisent pas Å un dÅtournement des ressources du Fonds de consolidation de la paix.Å Il a lancÅ un appel aux institutions financiÅres pour quÅelles identifient des sources novatrices de financement compte tenu des nombreux dÅfis que le Burundi doit encore relever. La participation de tous les partenaires est essentielle, a convenu le reprÅsentant de la CommunautÅ europÅenne, avant dÅannoncer que, dans le cadre du Fonds europÅen, le programme de coopÅration pour 2008-2013 sÅtÅve pour 188Å millions dÅeuros.Å Le Burundi a besoin dÅactions concrÅtes, se sont fÅlicitÅs les reprÅsentants de lÅAnglÅterre et lÅAfrique du Sud.Å Pour sa part, leur homologue de la France a insistÅ sur lÅexemplaritÅ de la coopÅration rÅgionale et les efforts du Gouvernement burundais doivent Åtre davantage encouragÅs, a estimÅ pour sa part le reprÅsentant du Japon, qui a appelÅ la Commission Å renforcer son rÅle de plaidoyer. Dans ses activitÅs de plaidoyer la Commission doit mettre lÅaccent sur lÅÅducation et la santÅ car cÅest le meilleur moyen de rÅgler les questions fonciÅres, a dÅclarÅ le reprÅsentant des relations extÅrieures du Burundi, dans ses observations finales.Å Il faut absolument, sÅest-elle expliquÅe, donner aux Burundais la possibilitÅ de passer dÅune Åconomie agricole, source de tension fonciÅre, Å une Åconomie plus diversifiÅe.Å La Ministre a aussi commentÅ les revendications du Palipehutu.Å Elle a rappelÅ la nÅcessitÅ pour ce parti de changer son nom car la Constitution du pays nÅautorise pas les partis Å consonance ethnique.Å Quant Å la revendication visant Å rÅÅcrire lÅhistoire du Burundi, la Ministre a rappelÅ quÅelle figure dÅjÅ dans lÅAccord dÅArusha.Å La problÅme, a-t-elle dit, en arguant que les Burundais doivent comprendre ce qui leur est arrivÅ pour prÅvenir tout nouveau conflit.Å AujourdÅhui, a-t-elle dit, le Parlement fonctionne, le Gouvernement reconnaÅt les partis tels quÅils sont inscrits dans la Constitution, des cadres bien clairs ont ÅtÅ Åtablis pour faciliter les partenariats avec la Commission de consolidation de la paix et les partenaires du Burundi.Å Tout est dÅsormais en place pour que le pays poursuive son Åuvre de consolidation de la paix. Commentant lÅadoption du rapport de la deuxiÅme session de la Commission de consolidation de la paix, le SecrÅtaire gÅnÅral de lÅONU sÅest dit convaincu que lÅune des raisons pour lesquelles la rÅalisation des Objectifs du MillÅnaire pour le dÅveloppement (OMD) a pris autant de retard en Afrique est que jusquÅmi lÅon nÅa pas mis assez lÅaccent sur la nÅcessitÅ urgente de consolider la paix.Å M.Å Ban Ki-moon sÅest donc dit convaincu que la Commission recherche les moyens de rationaliser sa mÅthodologie pour examiner plus efficacement les quatre situations quÅelle a dÅsormais inscrites Å son ordre du jour.Å Chaque situation est unique et il faudra dÅvelopper tout un Åventail dÅinstruments pour y rÅpondre. Au niveau du systÅme des Nations Unies, a poursuivi le SecrÅtaire gÅnÅral, il faut une culture de la coordination et de la cohÅrence pour mieux rÅpondre Å la nature spÅcifique de la consolidation de la paix.Å Notre dÅfi commun est de traiter des prioritÅs immÅdiates de la consolidation de la paix de maniÅre Å promouvoir une approche holistique propre Å rÅpondre aux impÅratifs dÅune paix durable.Å Il faut investir dans les capacitÅs nationales pour garantir la viabilitÅ de la paix.Å Les Åtats concernÅs ont besoin dÅinstitutions capables de fournir les services sociaux de base et de garantir la sÅcuritÅ, la justice et la stabilitÅ politique.Å Å«Å JÅattends de la Commission de consolidation de la paix, a dit le SecrÅtaire gÅnÅral, quÅelle gÅnÅre de bonnes pratiques applicables non seulement dans les pays dont elle sÅoccupe mais partout ailleurs.Å Å» SÅagissant des ressources financiÅres, le SecrÅtaire gÅnÅral a annoncÅ son dÅsaccord Åvaluer les termes de rÅfÅrence du Fonds de consolidation de la paix une fois quÅil aura reÅu le rapport du Burundi.

